

République Française

Département d'Indre et Loire

Commune de Louans

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2014

L' an 2014,

Le 28 Avril à 20 heures 30 minutes ,

Le Conseil Municipal de la Commune de Louans, dûment convoqué le 18/04/2014, s' est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme GOUGET Micheline Maire.

Présents : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, Mme MAUDUIT Sophie, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. CLISSON Frédéric, M. BARON Benoist, M. PLOTON Pascal, M. LEROUX Eric, Mme LANGEVIN Christine, M. FALLOURD Ludovic,

Excusés :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUBREUIL PICHON Claude à Mme GOUGET Micheline, M. AUBERT Thomas à Mme MAUDUIT Sophie

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 18/04/2014

Date d'affichage : 18/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

Secrétaire de séance :

Mme LANGEVIN Christine

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- I - Vote des 3 taxes
- II - Vote du budget 2014
- III - Désignation des délégués pour la commission d'appels d'offres
- IV- Election des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges
- V- Ecole : utilisation de la classe à l'étage
- VI - Questions diverses

réf : 2014_0029

I - Vote des 3 taxes

Les taux des contributions directes 2013 étaient :

- taxe d'habitation :	18,74 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	14,91 %
- taxe sur les propriétés non bâties :	41,15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, accepte de maintenir ces taux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_0030

II - Vote du budget 2014

Après présentation du budget par Madame le Maire,

et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2014 à l'unanimité des présents.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_0031

III - Désignation des délégués pour la commission d'appels d'offres

Constitution d'une commission pour l'ouverture des plis d'appels d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer, à l'unanimité, les membres suivants à la commission d'appels d'offres :

3 Membres titulaires :
Michel VAH – Sophie MAUDUIT – Claude DUBREUIL

3 Membres suppléants :

Hubert BROUSSEAU – Pascal PLOTON – Eric LEROUX

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_0032

IV- Election des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Considérant que la communauté de communes du grand Ligueillois a opté pour le régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1er janvier 2013,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2012 relative à la création de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),

Vu le renouvellement des conseils municipaux,

Considérant que la commune doit désigner deux représentants pour siéger au sein de la CLETC,

Délibère et procède à la désignation de ces deux représentants :

- **Sont candidats** : Micheline Gouget et Jean-Louis MALSERGENT

- **Sont élus** : Micheline Gouget et Jean-Louis MALSERGENT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

V- Ecole : utilisation de la classe à l'étage

La délibération n'a pas été prise, à reparler dans un prochain conseil après avoir avancé sur le sujet des nouveaux rythmes scolaires.

En mairie, le 03/05/2014
Le Maire
Micheline GOUGET